

## HISTORIQUE DES COTISATIONS ANNUELLES

### EXTRAIT DES STATUTS :

Article 9 : RESSOURCES

(...)

Les cotisations sont appelées lors de l'adhésion à l'association pour l'année en cours, puis une fois par an. Le montant et les modalités de règlement de la cotisation sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration, lors de l'arrêté des comptes.

#### ❖ Montant :

| ANNEE | Cotisation annuelle<br>(en €) / adhérent |
|-------|--|
| 2017  | 1,76                                     |
| 2016  | 1,09                                     |
| 2015  | 0,89                                     |
| 2014  | 0,90                                     |
| 2013  | 1,52                                     |
| 2012  | 0,95                                     |

- ❖ Modalités : Conformément à la convention de mise à disposition de moyens qui lie la SEREP à l'assureur, la cotisation annuelle est prélevée par l'assureur sur les frais des contrats souscrits par l'association. La cotisation est ensuite reversée par l'assureur à l'association.